

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 7 Mars 1951.-

N° 97 /A.I.

Objet:

Demande travailleur
RUKOYOYO.-

Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre n° 832/50/MOI du 30/I2/50,
j'ai l'honneur de vous faire savoir que la nommée KAMARABA
refuse de rejoindre son mari alléguant qu'elle a été abandonnée depuis 3 ans.-

Pour l'Administrateur de Territoire, ff.,
L'Agent Territorial Principal,
CH. LEES,

Monsieur le Chef du Service
M.O.I. SYMETAIN,

à KALIMA.-

